ENSGTI
ÉCOLE D'INGÉNIEURS

# Taxe d'Apprentissage 2021

Contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance

# Ensemble, Formons vos ingénieurs

- Génie des Procédés
- Energétique
- Génie Electrique et Informatique Industrielle

## Pourquoi choisir l'ENSGTI ?

> Une formation pluridisciplinaire tournée vers l'entreprise (contrat d'apprentissage, de professionnalisation)

> Une véritable politique d'ouverture à l'international

> Un lien étroit avec la recherche

> Un accès à des métiers d'avenir au coeur des enjeux sociétaux

*La priorité absolue de l'ENSGTI, malgré la crise sanitaire actuelle, reste de maintenir une formation professionnalisante de qualité, répondant aux attentes des entreprises. L'Ecole s'est ainsi adaptée en mobilisant d'importants moyens humains, matériels et financiers pour :*
*- assurer la sécurité sanitaire des élèves et des personnels*
*- réaliser un suivi personnalisé quand nécessaire.*
*- permettre des enseignements à distance y compris l'intervention de professionnels en poste dans l'industrie,*
*- assurer le fonctionnement des installations pilotes conformes à celles que les élèves retrouveront dans leur vie d'ingénieur, en équipant notamment les Travaux Pratiques pour permettre le travail collaboratif comodal*

*Par ailleurs, les nouvelles pratiques mises en place vont être pérennisées, voire amplifiées : augmentation du travail en autonomie, digitalisation des enseignements quand cela est pertinent, mutualisation de certains enseignements avec d'autres formations/écoles, accès aux formations à des étudiants distants.*

*La taxe d'apprentissage que vous accepterez de nous donner rendra tout cela possible, et d'une façon générale, contribuera à ouvrir, moderniser et professionnaliser notre formation.*
*Elle représente 20% de notre budget de fonctionnement. Autant dire qu'aujourd'hui, sans vous, l'ENSGTI pourrait difficilement faire face à l'ensemble de ces défis. Merci pour votre soutien, merci pour nos élèves, merci pour vos prochains stagiaires, élèves en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage et futurs collaborateurs.*

*Monsieur Jean-Michel RENEAUME*
*Directeur de l'ENSGTI*

UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR | COLLÈGE STEE SCIENCES ET TECHNOLOGIES POUR L'ÉNERGIE ET L'ENVIRONNEMENT

e2s UPPA energy environment solutions

Bordeaux INP AQUITAINE

# Participez à la formation de vos futurs collaborateurs !

*En tant que Président de Chemparc, je souhaite témoigner que l'ENSGTI participe activement au développement industriel local, en formant des ingénieurs en Energétique, en Procédés ou en Génie Electrique et Informatique Industrielle directement opérationnels, et qui sont en pleine adéquation avec les défis que doivent relever nos entreprises.*

*De par mon expérience professionnelle à l'international, je peux également attester de la très grande qualité de cette formation qui permet à ses ingénieurs diplômés de s'adapter partout, en France comme à l'étranger, avec beaucoup de succès. L'ENSGTI porte des valeurs locales et de grande proximité avec ses élèves, mais aussi d'excellence qui lui permet de concurrencer les plus grandes formations internationales.*

*La taxe d'apprentissage que vous pourrez verser à l'ENSGTI constituera pour cette école un soutien essentiel. En effet les moyens financiers restent primordiaux pour assurer la qualité de la formation, favoriser l'accès des élèves ingénieurs au monde professionnel et pour que les entreprises disposent des ressources et des compétences nécessaires à leur développement. C'est pour cela que je soutiens pleinement leur démarche et que je vous encourage à les aider.*

*Monsieur Pierre Nerguararian*
*Président de CHEMPARC*

## Comment verser la taxe d'apprentissage ?

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la Liberté de choisir son avenir professionnel » instaure une réforme importante de l'apprentissage et de ses modalités de financement.

Ainsi, depuis 2020, la loi a porté une nouvelle architecture de la taxe d'apprentissage, répartie en deux fractions : l'une de 87% dédiée au financement de l'apprentissage et la seconde (le Solde de 13%) dédiée au développement des formations technologiques et professionnelles initiales, hors apprentissage et à l'insertion professionnelle.

L'ENSGTI est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage pour la catégorie Solde (code d'habilitation sur la liste de la Région Nouvelle Aquitaine est **UAI : 0641846J**).

Vous pouvez verser en direct à l'ENSGTI tout ou partie du Solde de votre taxe d'apprentissage. Le paiement doit être effectué avant les **31 mai 2021**.

**Paiement par virement bancaire,** merci de libeller votre virement «TA 2021 ENSGTI EB925» et d'utiliser nos références bancaires ci-dessous :
**RIB : 10071 64000 00001000108 50 TPPAU**
**IBAN : FR76 1007 1640 0000 0010 0010 850 TRPUFRP1**

**Paiement par chèque bancaire**, merci de libeller le chèque à l'ordre **« Agent Comptable de l'UPPA»** et de l'envoyer par courrier (en mentionnant en objet TA ENSGTI ), à l'adresse suivante :
**ENSGTI - Rue Jules Ferry - BP 7511 - 64075 PAU cedex**

Nous vous délivrerons alors une attestation de paiement qui vous sera demandée en cas de contrôle URSSAF.

Merci par avance pour votre soutien.

CONTACT : Magali RICARDE entreprise_ensgti@univ-pau.fr
ENSGTI - Rue Jules Ferry BP 7511 - 64075 Pau CEDEX - Tél. : 05 59 40 78 00
ensgti.univ-pau.fr